

L'an deux mille neuf, le Samedi 21 mars à neuf heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni dûment convoqué à la Salle des Fêtes de Saint Sulpice d'Excideuil, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François, Président.

PROCES VERBAL

Nombre de Membres en exercice : 135

Nombre de Membres présents : 86

Nombre de votants : 89

Date de la convocation : le 11 mars 2009

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical en date du 13.12.2009,
- Examen et vote du budget primitif 2009,
- Maintien du taux de TEOM à 12,50 % sur le périmètre du syndicat,
- Affectation prévisionnelle des résultats de 2008,
- Modification de la tarification pour les Etablissements Publics de Lanmary et Clairvivre soit 81 € par résidents ou permanents,
- Création et suppression de postes suite à la mise en place des ratios,
- Création du poste de Responsable d'Exploitation,
- Suppression du poste de Chargé de Mission,
- Régime indemnitaire du Responsable d'Exploitation (IFTS et IEMP),
- Renouvellement des deux postes CAE,
- Fixation des taux de rémunération de l'ensemble du personnel contractuel par catégorie d'emploi,
- Forfait versé par le SMCTOM aux communes ou communautés de communes disposant d'une mini-déchèterie 6 100 € par mini-déchèterie,
- Renouvellement de la convention avec le Conseil Général pour les aires de repos,
- Choix du prestataire concernant l'emprunt pour le poly benne,
- Autorisation d'ouverture d'un marché de fournitures de carburants,
- Autorisation d'ouverture d'un marché d'appel d'offre pour l'achat d'une BOM,
- Autorisation d'ouverture d'un marché d'appel d'offre pour la construction de deux déchèteries,
- Demande d'autorisation d'emprunt pour la BOM et les deux déchèteries,
- Demande de subvention pour la BOM ainsi que pour les colonnes, conteneurs et socles (Conseil Général, Conseil Régional, ADEME),
- Demande de subvention pour les deux déchèteries (Conseil Général, Conseil Régional, ADEME),
- Election d'un membre du bureau représentant les communes isolées suite à la démission de Monsieur CIPIERRE qui occupe les fonctions de Responsable d'Exploitation,
- Convention avec la Préfecture de la Dordogne pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA,
- Décisions prises en Bureau en date du 02.03.2009,
- Questions diverses

6. Modification Tarification appliquée pour les Etablissements Publics de Lanmary et Clairvivre

Le Président propose au Comité Syndical la nouvelle tarification de 81 € par résident ou permanent pour les Etablissements Publics de Lanmary et Clairvivre afin qu'elle soit en adéquation avec le produit attendu de la TEOM divisé par le nombre d'habitants.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, donne son accord pour l'application de cette nouvelle tarification de 81 € par résident ou permanent.

ADOpte : - à l'unanimité

7. Création et suppression de postes suite à la mise en place des ratios

Le Président présente au Comité Syndical le nouveau tableau des postes suite à la mise en place de nouveaux ratios.

Ancienne Situation

| Grade/Nbre | Grade/Nbre | Grade/Nbre | Grade/Nbre | Total |
|---|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Agent de Maîtrise | Agt Maîtr. Prp | | | Total Agt Maîtrise |
| 1/1 | 0/0 | | | 1/1 |
| Adj. Techq 2 cl | Adj. Techq 1 cl | Adj. T. Prp 2 cl | Adj. T. Prp 1 cl | Total Adj. Technq |
| 13/17 | 07/07 | 8/8 | 2/2 | 30/34 |
| Adj. Admin 2 cl | Adj. Admin 1 cl | Adj. A. Prp 2 cl | Adj. A. Prp 1 cl | Total Adj. Admin. |
| 2/2 | 2/2 | 0 | 0 | 4/4 |
| Adj. Animat 2 cl | Adj. Animat 1 cl | Adj. An. Prp 2 cl | Adj. An. Prp 1 cl | Total Adj. Admin. |
| 1/1 | 0 | 0 | 0 | 1/1 |
| TOTAL AGENTS TITULAIRES - STAGIAIRES | | | | 36/40 |

Nouvelle situation

| Grade/Nbre | Grade/Nbre | Grade/Nbre | Grade/Nbre | Total |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Agent de Maîtrise | Agt Maîtr. Prp | | | Total Agt Maîtrise |
| 1/1 | 0/0 | | | 1/1 |
| Adj. Techq 2 cl | Adj. Techq 1 cl | Adj. T. Prp 2 cl | Adj. T. Prp 1 cl | Total Adj. Technq |
| 12/13 | 08/08 | 11/11 | 2/2 | 33/34 |
| Adj. Admin 2 cl | Adj. Admin 1 cl | Adj. A. Prp 2 cl | Adj. A. Prp 1 cl | Total Adj. Admin. |
| 1/1 | 3/3 | 0 | 0 | 4/4 |

| Adj. Animat 2 cl | Adj. Animat1 cl | Adj. An. Prp 2 cl | Adj. An. Prp 1 cl | Total Adj. Admin. |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 0/0 | 1/1 | 0 | 0 | 1/1 |
| TOTAL AGENTS TITULAIRES - STAGIAIRES | | | | 39/40 |

- Stagiatisation au 01.02.2009 de 3 agents
- Création d'un poste d' Adj Techn 1 CL
- Création d'un poste d'Adj Adm de 1 CL
- Création d'un poste d'Adj . Anim de 1 CL
- Création de trois postes d'Adj Techn. Principal de 2 CL
- Suppression d'un poste d'Adj Adm de 2 CL
- Suppression d'un poste d'Adj Anim de 2 CL
- Suppression de quatre postes d' Adj Techn de 2 CL

RATIOS

- 4 postes de AT 1 CL
- 3 postes de ATP 2 CL
- 1 poste AAdm 1 CL
- 1 poste A Anim 1 CL

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré,
Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0*

Autorise le Président :

A créer :

- un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe
- trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
- un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe
- un poste d'Adjoint Animation de 1^{ère} Classe

A supprimer :

- quatre postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe
- un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe
- un poste d'Adjoint Animation de 2^{ème} Classe

Accepte le tableau présenté ci-dessus.

8. Création du poste de Responsable d'Exploitation

Le Président informe le Comité Syndical de la nécessité de créer un poste de « Responsable d'Exploitation » au sein de la Collectivité.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Donne son accord pour la création de ce poste.

9. Suppression du poste de Chargé de Mission

Le Président demande l'accord au Comité Syndical de supprimer le poste de « Chargé de Mission ».

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Donne son accord pour la suppression du poste de « Chargé de Mission ».

10. Régime indemnitaire du Responsable d'Exploitation (IFTS et IEMP)

Le Président propose le régime indemnitaire suivant pour le Responsable d'Exploitation pour l'année 2009 soit :

IFTS :

Montant de référence

Grades : ATTACHE - Directeur : Taux IFTS de 1452,20

A ce taux sera appliqué un coefficient multiplicateur de 0 à 8. Le Président fixera par arrêté individuel le coefficient multiplicateur. Cette indemnité sera versée mensuellement.

IEMP :

Montant de référence :

Grades : ATTACHE - Directeur : Taux I.E.M.P. : 1494.00

A ce taux sera appliqué un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3. Le Président fixera par arrêté individuel le coefficient multiplicateur. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- décide de l'application des dispositions de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures au Responsable d'Exploitation,*
- autorise le Président à appliquer les coefficients multiplicateurs ainsi que les modalités d'attributions,*
- dit que les crédits nécessaires à cette mesure sont inscrits au BP 2009.*

11. Renouvellement des deux postes CAE

Le Président informe le Comité Syndical de la nécessité de renouveler les deux postes en CAE.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Donne son accord pour le renouvellement des deux postes en CAE.

12. Fixation des taux de rémunération de l'ensemble du personnel contractuel par catégorie d'emploi

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'il convient de se prononcer sur la rémunération de l'ensemble du personnel non titulaire, contractuels recrutés notamment pour renforcer les équipes lors de besoins occasionnels ou saisonniers ou en remplacement des agents en position de maladie, et contractuel de catégorie A pour assurer une mission.

Ceci exposé,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0

*- **Fixe** les rémunérations de l'ensemble du personnel contractuel du SMCTOM de Thiviers selon détails ci-après :*

➤ *Agent de salubrité ou adjoint Technique de 2^{ème} classe : Indice Brut 297 - Majoré 290 au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu*

➤ *Responsable d'Exploitation - Indice Brut 650 - Majoré 543 au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu*

*- **Autorise** le Président à signer les contrats et avenants aux contrats à intervenir.*

*- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.*

13. Forfait versé par le SMCTOM aux communes et communautés de communes disposant de mini-déchèteries

Pour l'année 2009, le Président propose d'allouer pour les dépenses de personnels dans les mini-déchèteries un montant de six mille cent euros (charges salariales, patronales et régime indemnitaire) sur la base de 35 heures mensuelles à indice majoré 308 soit un total de 420 heures annuelles.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré accepte le montant proposé de six mille cent euros (6 100 €) par le Président et l'autorise à signer les conventions.

ADOpte : - à l'unanimité

14. Renouvellement de la convention avec le Conseil Général pour les aires de repos

Le Président propose de renouveler la convention de prestation avec le Conseil Général pour le nettoyage des aires de repos sur le périmètre du Syndicat.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 89 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Accepte de renouveler la convention avec le Conseil Général.

15. Choix du prestataire concernant l'emprunt pour le poly benne

Le Président informe le Comité Syndical que pour financer une partie de l'achat du poly-benne, il a eu deux propositions, une du Crédit Agricole et l'autre de la Caisse d'Epargne. L'offre la plus avantageuse est la proposition faite par la Caisse d'Epargne avec un taux fixe à 3,25 % avec un taux qui ressort à 2,19 % avec paiement d'une annuité dans l'année.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise le Président à signer le contrat prévu pour financer ce projet.

ADOPTE : - à l'unanimité

16. Autorisation d'ouverture de marché de fournitures de carburants

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ouvrir un Marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande suivant le code des Marchés Publics pour la fourniture de carburants (Gaz-oil et fuel).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à ouvrir, négocier, réaliser et signer ce Marché à Bons de commande suivant le code des Marchés Publics.

ADOPTE : - à l'unanimité

17. Autorisation d'ouverture d'un marché d'appel d'offre pour l'achat d'une Benne à Ordures Ménagères

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ouvrir un Marché d'appel d'offres pour l'acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères sous la forme d'une procédure adaptée suivant le code des marchés publics.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à ouvrir, négocier, réaliser et signer ce Marché d'appel d'offres suivant le code des Marchés Publics.

ADOPTE : - à l'unanimité

18. Autorisation d'ouverture d'un marché d'appel d'offre pour la construction de deux déchèteries

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ouvrir un Marché d'appel d'offres la construction de deux déchèteries sous la forme d'une procédure adaptée suivant le code des marchés publics.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à ouvrir, négocier, réaliser et signer ce Marché d'appel d'offres suivant le code des Marchés Publics.

ADOPTE : - à l'unanimité

19. Demande d'autorisation d'emprunts pour l'achat d'une Benne à ordures ménagères et la construction de deux déchèteries

Le Président informe le Comité Syndical que pour financer :

- l'achat de la Benne à Ordures Ménagères, il est nécessaire de contracter un emprunt :

Montant de l'opération : 150 000 €

Montant de l'emprunt prévu : 81 930,00 €

- Construction des deux déchèteries :

Montant de l'opération par déchèterie : 300 000 € soit 600 000 €

Montant de l'emprunt prévu : 600 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré accepte les propositions de financement proposé par le Président.

ADOpte : - à l'unanimité

20. Demande de subvention pour l'achat d'une BOM ainsi que pour les colonnes, conteneurs et socles

Le Président informe le Comité Syndical du projet d'achat de conteneurs, de colonnes, de socles ainsi que d'une BOM et précise que ceux-ci peuvent être en partie subventionnés par le Conseil Général et l'ADEME.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, donne l'autorisation au Président de déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général et de l'ADEME.

ADOpte : - à l'unanimité

21. Demande de subvention pour les deux déchèteries

Le Président informe le Comité Syndical du projet de construction de deux déchèteries (Payzac et La Coquille) et précise que celui-ci peut être en partie subventionné par le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, donne l'autorisation au Président de déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

ADOpte : - à l'unanimité

22. Election d'un membre du bureau représentant les communes isolées suite à la démission de Monsieur CIPIERRE qui occupe les fonctions de Responsable d'Exploitation

Le Président demande à l'Assemblée Délibérante d'élire un nouveau membre pour les « communes dites isolées » au Bureau Syndical suite à la démission de Monsieur CIPIERRE Francis qui occupe les fonctions de Responsable d'Exploitation depuis le 09 mars 2009 au sein du SMCTOM de Thiviers.

Il fait appel de candidatures :

Les candidatures sont les suivantes :

Monsieur DESVEAUX

Monsieur BUFFAT

Résultats des élections:

Monsieur DESVEAUX - 43 voix

Monsieur BUFFAT - 42 voix

Nuls 03 voix

TOTAL 88 voix

Monsieur DESVEAUX Jean-Jacques - Maire de Preyssac d'Excideuil est élu « Membres » pour les Communes dites isolées.

Nouvelle liste des Membres du Bureau Syndical

Monsieur LHERMITTE Jean-Claude - Communauté de Cnes de Hautefort
Monsieur LAMONERIE Bruno - Communauté de Cnes de Lanouaille
Monsieur CHEVAL Paul- Communauté de Cnes de Jumilhac le Grand
Madame LABROUSSE Sylviane - Communauté de cnes des Villages Truffiers
Monsieur FAURE Joël - Communauté de nes de Thiviers
Monsieur ROUX Gabriel - Communauté de cnes Causses et Rivières
Monsieur DESVEAUX Jean-Jacques - Communes dites isolées

23. Convention avec la Préfecture de la Dordogne pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article .1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépenses et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur FAUCHER Jean-François, Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 88 - Contre : 0 - Abstentions : 0

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 423 955 € ;

DECIDE d'inscrire au Budget du SMCTOM 1 212 753,70 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 286 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le SMCTOM s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

24. Décisions prises au Bureau Syndical du 02 mars 2009

- Choix de l'avocat pour les affaires DELMAS/SMCTOM et ANDRE/SMCTOM
- Renouvellement du contrat avec la Société FAUN
- Renouvellement du contrat avec Périgord Assainissement (Débourbeurs - Hydrocarbures)
- Renouvellement du contrat avec Sanitra Fourrier (Débourbeurs - hydrocarbures)

- Renouvellement du contrat avec le Laboratoire Départemental de l'Eau pour les analyses des lagunes et des piézomètres
- Renouvellement du contrat avec Sanitra Fourrier (Déchets ménagers spéciaux)

25. Questions diverses

Avenant à la convention d'affectation à des missions temporaires

Le Président informe l'Assemblée Délibérante de la modification de l'article 10 de la convention n° 92-616 concernant l'affectation à des missions temporaires par avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 88 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Accepte la modification de l'article 10 de la convention n° 92-616 concernant l'affectation à des missions temporaires par avenant.

Encaissement de chèque

Le Président précise que suite à la non-utilisation de chèques déjeuners, un règlement de sept cents euros est proposé par la Société « CHEQUES DEJEUNERS » - 92234 GENNEVILLIERS -

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à :

Pour : 88 - Contre : 0 - Abstentions : 0

accepte le règlement d'un montant de sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.

Ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du SMCTOM de Thiviers

Jean-François FAUCHER